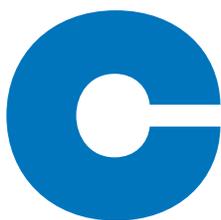




Dr François Arnault

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins



Chères consœurs, chers confrères,

L'Ordre des médecins respectera ses engagements et ne participera aucunement aux débats politiques qui agitent notre société. L'Ordre vient de prendre acte

de la signature de la convention entre les représentants des médecins et la Caisse nationale de l'assurance maladie. À ces constats, je me permets d'ajouter quelques commentaires sur la situation extrêmement inquiétante et persistante de notre système de santé. Dans les semaines – les mois ? – qui viennent, je rencontrerai le 7^e ministre de la Santé depuis que j'ai été élu à la présidence de l'Ordre, c'est-à-dire en deux ans.

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler plusieurs lois ont impacté l'exercice de la profession de médecin.

Le 15 février 2023, notre profession, Ordre compris, a manifesté et s'est élevée contre le projet de loi de Mme Rist qui prévoyait de transférer des compétences propres aux médecins aux autres professions de santé non médicales. Nous avons réussi avec les représentants syndicaux à contenir cette volonté parlementaire et à faire respecter les compétences des médecins. Même si par ailleurs nous sommes favorables aux évolutions de compétences des professions de santé. Toutefois, elles ne peuvent se concevoir que par la formation et l'universitarisation de ces dernières.

La loi a été votée et doit être respectée dans son esprit. Or, force est de constater que la rédaction des décrets et arrêtés d'application semblent ne pas respecter cet esprit de la loi et tentent d'attribuer aux autres professions des compétences non prévues par les textes législatifs.

Le gouvernement va au-delà de la loi. Le contrat moral avec notre profession n'est pas respecté.

Ces décrets ne peuvent figurer dans les affaires courantes d'un gouvernement qui a présenté sa démission au président de la République.

Il s'agit de la santé des Français et nul ne peut s'affranchir de garantir la sécurité des soins en confiant des missions thérapeutiques sans diagnostic médical préalable à des professionnels de santé n'ayant pas reçu la formation spécifique.

L'Ordre utilisera tous les recours légaux pour obtenir la modification de ces décrets et arrêtés.

Je vous souhaite un très bon été avec du repos. La rentrée sera difficile mais nous serons à vos côtés.